

Aucamville, le 11 12 2020

## **BUDGET PRIMITIF 2021**

L'année 2020, première année du mandat électoral 2020-2026, a été marquée et impactée par la crise sanitaire qui a retardé l'installation du Conseil municipal, repoussant ainsi la date de vote du budget 2020 au 30 juin 2020. L'assemblée a dû prendre en compte les conséquences de cette crise sanitaire à la fois sur la baisse des recettes tarifaires partiellement compensées, l'augmentation des charges liées à la mise en œuvre des protocoles sanitaires et le décalage dans le temps de certaines opérations d'investissement.

Le budget 2021 a été élaboré sur la base d'un fonctionnement « normal » sans tenir compte à ce jour des conséquences qui pourraient résulter de nouvelles situations de confinement ou autres dispositifs venant perturber le fonctionnement.

Aussi, du point de vue méthodologique, les prévisions de 2021 seront volontairement comparées à celles que nous avons élaborées pour 2020 avant crise sanitaire de telle façon à rendre les comparaisons beaucoup plus cohérentes. Pour autant, le budget 2021 se nourrit également des éléments du compte administratif prévisionnel de l'année 2020.

Le budget primitif 2021 s'inscrit dans le cadre du projet de loi de finances 2021 qui met l'accent sur quatre axes principaux pour les collectivités territoriales : un plan de relance de 100 milliards d'euros, dit plan « France relance », la baisse de 10 milliards d'euros des impôts de production, la stabilité de l'enveloppe globale des dotations, les modifications de fiscalité locale.

Enfin, ces prévisions pour 2021 s'inscrivent globalement dans le cadrage financier de la prospective telle qu'elle a été présentée lors de la séance du Conseil municipal consacrée aux orientations budgétaires. Même si quelques variations mineures peuvent être observées sur certains postes, le budget primitif qui est soumis au vote respecte la trajectoire de cette prospective.

**Le budget 2021 de la commune s'élève à 9 545 316 € en section de fonctionnement et 5 593 504 € en section d'investissement.**

Ce budget intègre dès à présent une hausse de la fiscalité sur la taxe de foncier bâti de 5 % qui devra être confirmée lors du vote des taux qui interviendra lors de la décision modificative n° 1. L'épargne nette s'élève à 1 159 237 € et le budget prévoit un recours à l'emprunt de 2 762 989 €, montant qui n'intègre pas encore les résultats du compte administratif qui permettront sous toute vraisemblance de porter le niveau d'emprunt au montant figurant dans la perspective budgétaire (montant 1 082 000 €)

## Tableau de synthèse selon nomenclature M14

### FUNCTIONNEMENT

Dépenses	Total voté 2020	BP 2021
011 Charges à caractère général	1 952 378	2 074 334
012 Charges de personnel	4 892 000	5 255 491
65 Autres charges de gestion	634 333	695 481
66 Charges financières	42 385	39 268
67 Charges exceptionnelles	28 585	27 934
68 Dotations et provisions	12 000	-
014 Atténuations de produits	122 767	112 000
022 Dépenses imprévues	318 572	50 000
<b>042 Opérations d'ordre entre sections</b>	<b>322 000</b>	<b>319 000</b>
<b>023 Virement à la section d'investissement</b>	<b>404 346</b>	<b>971 807</b>
<b>Total</b>	<b>8 729 366</b>	<b>9 545 316</b>

Recettes	Total voté 2020	BP 2021
70 Produits des services	783 631	1 124 998
73 Impôts et taxes	6 105 681	6 560 054
<i>dont fiscalité directe</i>	2 758 960	3 149 000
<i>dont reversements Toulouse Métropole</i>	2 914 721	2 910 104
<i>dont autres</i>	432 000	500 950
74 Dotations et participations	1 619 474	1 594 815
<i>dont DGF et DSR</i>	257 549	246 393
<i>dont compensation perte ou exo impôts locaux</i>	77 764	6 000
<i>dont CAF</i>	1 203 386	1 247 784
<i>dont autres</i>	78 275	92 638
<i>dont FCTVA</i>	2 500	2 000
75 Autres produits de gestion courante	135 654	164 539
76 Produits financiers	-	-
77 Produits exceptionnels	1 500	9 500
013 Atténuation de charges	51 426	70 000
<b>042 Opérations d'ordre entre sections</b>	<b>32 000</b>	<b>21 410</b>
<b>002 Excédent antérieur reporté</b>		
<b>Total</b>	<b>8 729 366</b>	<b>9 545 316</b>

### INVESTISSEMENT

Dépenses	Total voté 2020	BP 2021
<b>001 Résultat d'investissement reporté</b>		
16 Remboursement dette	138 571	110 160
<b>EQUIPEMENT</b>	<b>4 294 335.13</b>	<b>5 411 934</b>
20 <i>immob. Incorporelles</i>		
204 <i>subventions équipement</i>	3 751 541.94	5 411 934
21 <i>immob. Corporelles</i>		
23 <i>immob. En cours travaux non affectés</i>	542 793.19	
020 Dépenses imprévues	150 000	50 000
<b>040 Opérations d'ordre entre sections</b>	<b>32 000</b>	<b>21 410</b>
<b>Total</b>	<b>4 614 906.13</b>	<b>5 593 504</b>

Recettes	Total voté 2020	BP 2021
<b>021 Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>404 346</b>	<b>971 807</b>
<b>001 Résultat d'investissement reporté</b>	<b>1 133 784.53</b>	
10 Dotations et fonds divers	1 722 602.73	435 408
<i>dotations et fonds divers (fctva)</i>	398 742.00	435 408
1068 <i>affectation des résultats</i>	1 323 860.73	-
13 Subventions investissement	699 082.74	450 000
16 Emprunts	-	2 762 289
16 Emprunts CNC	10 090	5 000
23 Immobilisations (238 avance marchés)	-	
024 Cessions	323 000.00	650 000
<b>040 Opérations d'ordre entre sections</b>	<b>322 000</b>	<b>319 000</b>
<b>Total</b>	<b>4 614 906.13</b>	<b>5 593 504</b>

## **A- La section de fonctionnement**

### **1) Les recettes de fonctionnement courant : 9 515 K€**

Les recettes de fonctionnement courant concernent les chapitres 70-73-74-75-013. Elles augmentent de 819 K€ par rapport au total voté 2020, soit +9.42%, mais de 703 k€ par rapport aux prévisions 2020 avant COVID. Cette évolution est essentiellement le fait de la fiscalité.

<b>En K€</b>	<b>Prévisions 2020 avant COVID</b>	<b>Total voté 2020</b>	<b>BP 2021</b>
<b>Produits des services</b>	1 064	784	1 125
<b>Impôts et taxes</b>	5 896*	6 106	6 560
<b>Dotations et participations</b>	1 664	1 619	1 595
<b>Autres produits gestion courante</b>	137	136	165
<b>Atténuation de charges</b>	51	51	70
<b>TOTAL</b>	<b>8 812</b>	<b>8 696</b>	<b>9 515</b>

\* ce montant ne comprend pas la hausse de fiscalité intervenue lors du vote du BP 2020

#### **PRODUITS DES SERVICES : CHAPITRE 70                    1 125 K€**

Les prévisions budgétaires 2021 du chapitre 70 sont en augmentation de 61 k€ par rapport aux prévisions 2020 avant COVID du fait de :

- la hausse des recettes liées au portage de repas : + 18 k€,
- l'augmentation des recettes crèche de + 25 k€, en particulier au niveau de la crèche des Lutins, en raison de la réévaluation du prix horaire,
- le remboursement par le CCAS de la mise à disposition d'un agent de la ville au sein du CCAS : +32 k€,
- le remboursement par d'autres collectivités des frais de scolarité concernant les enfants ULIS accueillis dans les écoles de la commune.

Cette augmentation de recettes est toutefois atténuée par la prudence apportée aux prévisions de recettes des services périscolaires, liée au constat d'un changement d'habitude des familles dont on ne sait s'il sera durable ou pas.

La commission des finances a souhaité le maintien, pour le budget 2021, des tarifs périscolaires à leur niveau actuel.

Montants en euros :

Compte	Désignation	Prévisions budgétaires 2020 avant COVID	BP 2020 après COVID voté	BP 2021
70311	concessions cimetiére	8 000	6 000	6 000
7067	repas cantine et ALAE	598 887	397 067	589 704
7066	portage	78 000	87 500	96 000
7066	creche bambins	62 000	42 486	62 901
7066	creche lutins	164 694	121 804	188 321
7066	Halte garderie	14 982	8 959	16 423
70632	centre de loisirs	110 255	98 255	106 800
70632	centre de loisirs Convention Vacs Loisirs CAF	9 000	8 000	9 000
70873	remboursement frais CCAS	300	300	32 000
70876	remboursement de frais par le GFP de regroupement	0	0	
70878	remboursement frais par d'autres collectivités	0	0	4 200
70878	terrains en friches	1 500	1 500	1 500
70878	charges immeubles	7 000	6 000	6 000
70878	remb frais fourrière	700	700	800
7062	produits culture	3 070	2 260	2 950
7062	abonnements bibliotheque	2 700	2 600	2 200
7088	disques de stationnement	300	200	200
<b>TOTAL</b>		<b>1 063 888</b>	<b>783 631</b>	<b>1 124 998</b>

**IMPOTS ET TAXES : CHAPITRE 73**

**6 560 K€**

Ce chapitre 73 est voté en augmentation de 665 k€ par rapport à 2020 avant COVID. Cet écart est atténué par la prise en compte de la hausse du taux de TFPB de 15% au moment du vote du budget 2020 représentant 269 k€ de produit supplémentaire. Les recettes de ce chapitre augmentent donc de 396 k€, principale cause de l'accroissement de ce chapitre.

Les droits de mutation à titre onéreux en hausse ne jouent ici qu'un rôle minime.

Montants en euros :

Compte	Désignation	Prévisions budgétaires 2020 avant COVID	BP 2020 après COVID voté	BP 2021
73111	contributions directes : taxe d'habitation, taxes foncières	2 490 389	2 490 389	2 921 307
73111	contributions directes : produit supplémentaire suite augmentation taux		268 571	228 185
73211	attribution compensation reversée par Toulouse Métropole	2 792 313	2 792 313	2 769 557
73212	dotation solidarite communautaire (DSC)	122 408	122 408	140 547
7336	droits de place : occupation du domaine public	5 000	-	4 300
7336	droits place : marche de plein vent	16 000	12 000	16 650
7368	emplacements publicitaires TLPE	90 000	70 000	90 000
7381	droits mutation	380 000	350 000	390 000
<b>TOTAL</b>		<b>5 896 110</b>	<b>6 105 681</b>	<b>6 560 546</b>

➤ **La fiscalité : 3 149 K€**

Pour rappel, l'année 2021 est l'année de fin de perception de la taxe d'habitation pour les communes. En contrepartie, celles-ci bénéficient de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties, dont le taux est de 21.90 %.

Les prévisions de fiscalité 2021 intègrent une augmentation de taux de TFPB de 5%. Le nouveau taux communal de TFPB incluant la part départementale évolue de 41 % (19.10 % + 21.90 %) à 43.05%. l'application de ce taux aux bases prévisionnelles va générer un produit supérieur à celui de la taxe d'habitation c'est à dire une surcompensation. Pour retrouver le produit identique, il y aura application d'un coefficient de correction à due concurrence.

Le produit fiscal 2021 a été déterminé à partir des bases définitives 2020 transmises par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP). Le produit fiscal 2021 est estimé à 3 149 k€, 390 k€ de recettes fiscales supplémentaires par rapport à 2020. Le produit supplémentaire est pour partie lié à l'évolution exceptionnelle des bases de foncier bâti. En effet, celle-ci est le résultat de la prise en compte en fiscalité d'un nouveau bâtiment industriel sur le territoire aucamvillois.

Le produit fiscal de 3 149 k€ se décompose de la façon suivante :

- Taxe d'habitation : 16 k€ (produit fiscal sur les résidences secondaires avec application d'un taux de 6.35 %)
- Foncier bâti : 3 126 k€ (bases définitives 2020 x 43.05 % avec application du coefficient correcteur)
- Foncier non bâti : 7 k€

### ➤ Reversements de Toulouse métropole : 2 910 K€

Ces reversements, viennent compenser les ressources de taxe professionnelle perçues par la commune en 2000. Ces ressources transférées à la communauté d'agglomération du Grand Toulouse ont été diminuées du montant des transferts de charge successifs qui ont été opérés au profit des différentes entités juridiques intercommunales depuis la communauté d'agglomération jusqu'au statut actuel de métropole (mobilité, eau assainissement, propreté, développement économique, ordures ménagères ...).

Ces reversements se composent de l'attribution de compensation (AC) et de la dotation de solidarité communautaire (DSC).

Contrairement à l'AC qui diminue chaque année de 23 k€, en 2021, le montant de la DSC augmente de 18 k€.

En effet, depuis 2020, Toulouse métropole a rétabli la progression annuelle de l'enveloppe de DSC.

### ➤ Les droits de mutation : 390 K€

Les droits de mutation connaissent une bonne dynamique depuis 2015.

Chaque année, les prévisions budgétaires étaient établies de manière prudentielle. L'année 2021 est basée sur l'évolution du produit constatée annuellement.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Réalisé en octobre 2020	Prévisions 2021
<b>Droits de mutation</b>	300 k€	371 k€	365 k€	397 k€	380 k€	389 k€	360 k€	390 k€

### **DOTATIONS ET PARTICIPATIONS : CHAPITRE 74**

**1 595 K€**

Les prévisions 2021 pour le chapitre 74 sont en baisse par rapport aux prévisions budgétaires 2020 avant COVID de 69 k€ pour deux raisons :

- la poursuite de la baisse de la DGF (dotation forfaitaire + dotation de solidarité rurale) pour la commune : - 11 k€
- la perte de la compensation au titre de la taxe d'habitation du fait de la réforme fiscale (-72 k€).

Cette diminution est toutefois atténuée par la prévision de recettes supplémentaires dans le cadre du dispositif des emplois aidés, l'augmentation du fond d'amorçage des rythmes scolaires en lien avec la hausse des effectifs, la participation de l'Etat pour l'organisation des élections départementales et régionales en 2021.

Montants en euros :

Compte	Désignation	Prévisions budgétaires 2020 avant COVID	BP 2020 après COVID voté	BP 2021
7411	Dotation forfaitaire de la DGF	160 446	160 446	246 393
74121	Dotation de Solidarité Rurale (DSR)	97 103	97 103	2 000
744	FCTVA	2 500	2 500	0
7461	Dotation générale de décentralisation			
74718	Emplois aidés	9 347	9 347	13 195
74718	Fond d'amorçage rythmes scolaires	41 408	41 408	47 683
74718	Participation frais d'élections	760	760	3 000
74718	participation académie service minimum accueil scolaire	0		1 000
74748	Participation Fonbeauzard RAM	26 000	26 000	27 000
74748	Participation Fonbeauzard église	760	760	760
7478	Autres organismes (CAF, MSA.....)	1 248 164	1 203 386	1 247 784
74835	Compensation taxe d'habitation	72 208	72 208	0
74834	Compensation taxes foncières (bâties et non bâties)	5 556	5 556	6 000
7482	Compensation baisse droits de mutation			0
7484	Dotation recensement			0
<b>TOTAL</b>		<b>1 664 252</b>	<b>1 619 474</b>	<b>1 594 815</b>

➤ **DGF : dotation globale de fonctionnement : 246 K€**

Malgré la volonté du gouvernement de stabiliser l'enveloppe globale de la DGF depuis 2018 (enveloppe votée au projet de loi de finances 2021 stabilisée à hauteur de 18.3 milliards d'euros pour les communes), la commune perd de la DGF à hauteur de 35 k€, atténuée par l'effet variation de population de +24 k€.

En k€	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Montant Dotation forfaitaire</b>	560	386	263	223	198	160	144
<b>Montant DSR</b>	79	84	87	91	94	97	102
<b>Montant DGF</b>	639	470	350	314	293	257	246

➤ **Les participations de la CAF : 1 248 K€**

Ces recettes sont quasi stables entre les prévisions 2020 avant COVID et les prévisions budgétaires 2021.

➤ **Les recettes liées au dispositif d'insertion : 13 K€**

Ces aides ne représentent plus une prise en charge de ces contrats par l'Etat à hauteur de 50% mais 40%. Néanmoins, le montant de ces aides est prévu en hausse de 4 k€ au vu du nombre de contrats pouvant en bénéficier.

**AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE : CHAPITRE 75 165 K€**

Les prévisions de recettes sur ce chapitre en hausse de 28 k€ par rapport à 2020 intègrent deux nouveaux contrats de location pour 2021 : la location d'un bâtiment pour la mission locale et la mise à disposition du parking Lucie Aubrac.

La location du bar brasserie prévue initialement en 2021 est décalée dans le temps compte tenu des retards engendrés par la crise sanitaire.

**ATTENUATION DE CHARGES : CHAPITRE 013 70 K€**

Ce chapitre qui concerne le remboursement par l'assurance des salaires et charges liés à certaines absences du personnel est en hausse de 18 k€ par rapport aux prévisions budgétaires 2020 avant COVID.

**2) Les dépenses de fonctionnement courant : 8 136 K€**

Les dépenses courantes sont constituées des chapitres 011, 012, 65 et 014.

Dans la continuité des budgets 2018, 2019 et les prévisions 2020 avant COVID, les dépenses courantes 2021 sont prévues en augmentation de 3.68 %, soit + 289 k€ par rapport aux prévisions 2020 avant COVID, principalement sur les chapitres 012 (+262 k€) et 65 (+61 k€). A l'inverse, le chapitre 011 Charges à caractère général est en baisse de 23 k€ par rapport à 2020, il en est de même du chapitre 014 (-11 k€).

En K€	Prévisions 2020 avant COVID	Total voté 2020	BP 2021
Charges à caractère général	2 097	1 952	2 074
Charges de personnel	4 993	4 892	5 255
Autres charges de gestion courante	634	634	695
Atténuations de produit	123	123	112
<b>TOTAL</b>	<b>7 847</b>	<b>7 601</b>	<b>8 136</b>

Une somme de 50 k€ a également été inscrite en dépenses imprévues.

**CHARGES A CARACTERE GENERAL : CHAPITRE 011 2 074 K€**

Contrairement aux années précédentes, le chapitre 011 a été prévu en baisse de 1.09% malgré la hausse de quelques postes. La baisse est essentiellement le fait du poste fluides (-24 k€) et le poste services administratifs et moyen généraux (-27 k€).

Montants en euros :

	Prévisions budgétaires 2020 avant COVID	BP 2020 après COVID voté	BP 2021
<b>PETITE ENFANCE</b>	<b>123 650</b>	<b>107 350</b>	<b>126 880</b>
Relais d'assistantes maternelles	4 230	3 880	4 230
Crèche bambins	4 940	4 640	4 940
Crèche lutins	8 940	8 640	8 940
Halte garderie	3 050	2 700	3 050
Services communs Crèches	300	300	300
Places en crèche : Marché avec Babilou	102 190	87 190	99 000
Achat de tenues de travail			6 420
<b>EDUCATION-ENFANCE-JEUNESSE</b>	<b>129 025</b>	<b>92 474</b>	<b>131 780</b>
<b>crédits scolaires année n</b>	<b>49 555</b>	<b>39 644</b>	<b>50 930</b>
<i>matisse crédits scolaires</i>	11 220	8 976	10 450
<i>poussin crédits scolaires</i>	9 570	7 656	9 240
<i>ferry crédits scolaires</i>	16 280	13 024	18 590
<i>hugo crédits scolaires</i>	12 485	9 988	12 650
<b>autres dépenses scolaires</b>	<b>8 620</b>	<b>7 100</b>	<b>6 650</b>
<i>matisse</i>	670	670	850
<i>poussin</i>	600	600	750
<i>ferry</i>	4 550	3 510	2 700
<i>victor hugo</i>	2 800	2 320	2 350
<b>ALAE</b>	<b>8 850</b>	<b>8 850</b>	<b>11 250</b>
<b>CLAS / Parentalité</b>	<b>4 000</b>	<b>3 300</b>	<b>3 650</b>
<b>ALSH</b>	<b>55 000</b>	<b>31 280</b>	<b>56 100</b>
<b>Conseil Municipal des Jeunes</b>	<b>3 000</b>	<b>2 300</b>	<b>3 200</b>
<b>Services communs</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	

<b>CUISINES CENTRALES ET SATELLITES RESTAURATION</b>	<b>407 639</b>	<b>323 339</b>	<b>408 571</b>
<b>Production</b>	<b>355 184</b>	<b>270 884</b>	<b>354 726</b>
<i>denrées cuisines centrales repas scolaires- crèches-portage-ALSH et assimilés</i>	318 458	234 158	318 000
<i>autres charges à caractère général</i>	36 726	36 726	36 726
<b>livraison</b>	<b>21 500</b>	<b>21 500</b>	<b>21 500</b>
<b>distribution satellites</b>	<b>7 725</b>	<b>7 725</b>	<b>7 725</b>
<b>services communs</b>	<b>23 230</b>	<b>23 230</b>	<b>23 320</b>
<b>Programme National Nutrition Santé</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 300</b>
<b>CULTURE-SPORT-VIE ASSOCIATIVE</b>	<b>65 670</b>	<b>58 390</b>	<b>68 520</b>
culture	30 410	24 730	32 690
bibliotheque	16 560	16 560	15 700
cinéma	8 950	8 950	12 230
sports -vie associative	7 950	6 350	7 900
PNNS	1 800	1 800	0
<b>TECHNIQUE- URBANISME-ENVIRONNEMENT</b>	<b>797 310</b>	<b>775 310</b>	<b>757 936</b>
batiments	122 000	122 000	125 756
espaces verts	117 000	117 000	102 460
équipements sportifs	26 000	26 000	25 320
voirie	38 300	38 300	38 300
urbanisme	47 000	47 000	49 700
environnement	3 150	3 150	3 200
eau-energie-fluides	437 000	415 000	413 200
cimetière	6 860	6 860	0
<b>HYGIENE</b>	<b>62 668</b>	<b>102 668</b>	<b>92 000</b>
entretien menager	62 668	102 668	67 000
produits et équipements sanitaires covid			25 000
<b>POLICE</b>	<b>90 450</b>	<b>90 450</b>	<b>91 705</b>
<b>COMMUNICATION</b>	<b>47 011</b>	<b>41 111</b>	<b>49 342</b>
<b>MARCHE DE PLEIN VENT</b>	<b>1 500</b>	<b>1 500</b>	<b>2 000</b>
<b>SERVICES ADMINISTRATIFS ET MOYENS GENERAUX</b>	<b>372 016</b>	<b>359 786</b>	<b>345 600</b>
Affaires générales ( état civil-courrier-fournitures bureau-fêtes cérémonies...)	47 500	47 500	47 600
Informatique-téléphonie-internet	111 527	114 185	120 000
Finances-marchés publics-direction générale (assurances, annonces légales marchés, documentation)	124 055	125 555	115 000
Assurances Dommages ouvrages	11 150	11 150	5 000
Ressources humaines + prévention	76 784	60 396	57 000
Jumelage	1 000	1 000	1 000
<b>TOTAL</b>	<b>2 096 939</b>	<b>1 952 378</b>	<b>2 074 334</b>

Les charges de personnel augmentent de 263 k€ entre les prévisions 2020 avant COVID et les prévisions 2021, soit +5.27%.

Outre la traditionnelle évolution liée au GVT (glissement vieillesse technicité), plusieurs éléments expliquent cette évolution :

- un rattrapage organisationnel tel que cela a été évoqué lors du débat d'orientations budgétaires portant sur la création de postes ou l'augmentation des temps de travail de certains postes actuels :

- o passage de 20 à 30 h du poste vie associative
- o augmentation du temps de travail hebdomadaire des référents ALAE (32 à 35 h) et de leurs adjoints dans le cadre de la réorganisation de la direction du service éducation jeunesse
- o création d'un demi-poste au sein de la médiathèque
- o effet année pleine de la création en 2020 d'un poste en direction générale
- o cinquième poste d'agent de police municipale non pourvu en 2020 et qui le sera en 2021
- o renforts et remplacements suite à accroissement temporaire d'activité ou prise en compte de différentes situations médicales des agents en arrêt ou accident
- o création de deux postes au sein de la DSTUE en anticipation des conclusions de l'audit.

- l'application au 1<sup>er</sup> janvier de la prime de précarité pour les agents en contrat à durée déterminée remplissant certaines conditions (20k€)

- une réserve pour l'évolution du régime indemnitaire (30 k€)

- l'augmentation du montant des cotisations d'assurance couvrant certains risques statutaires (17 k€).

Cette augmentation des dépenses de personnel doit être mise en relation avec l'évolution des recettes liées aux ressources humaines tel que cela a été vu dans le chapitre 70 (remboursement de mise à disposition auprès du CCAS), le chapitre 74 (aide de l'État dans le cadre du dispositif des contrats aidés) et le chapitre 013 (remboursement par l'assurance statutaire des salaires et charges liés à certaines absences du personnel).

**AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE : CHAPITRE 65****695 K€**

Ces dépenses ont été prévues en hausse de 61 k€ en 2021 par rapport à 2020.

Cette évolution résulte notamment de :

- l'augmentation de la subvention versée au CCAS de +47 k€ pour le remboursement de la mise à disposition d'un agent ville au CCAS et le recrutement d'un conseiller en économie sociale et familiale à mi temps au sein du CCAS,

- la hausse du poste Indemnités et formations des élus (+6 k€),

- l'augmentation de 5 k€ de l'enveloppe subvention aux associations,

- l'augmentation de la participation pour l'ALAC au collège (5 k€).

Compte	Désignation	Prévisions budgétaires 2020 avant COVID	BP 2020 après COVID voté	BP 2021
65548	<b>Participation organismes regroupement</b>	<b>204 519,00</b>	<b>204 519,00</b>	<b>204 800,00</b>
	Hersain bocage	156 998,00	156 998,00	157 000
	SDEHG	45 771,00	45 771,00	46 000
	Synd Bassin Hers Giroux	1 300,00	1 300,00	1 300
	Synd Haute garonne environnement (ex SMPE)	450,00	450,00	500
	Syndicat intercommunal du transport des personnes âgées	0,00	0,00	
	Participation à Fonbeauzard collège violettes	<b>11 832,00</b>	<b>11 832,00</b>	<b>15 038</b>
657362	CCAS	<b>93 000,00</b>	<b>93 000,00</b>	<b>140 000</b>
6574	Subventions associations	<b>185 000,00</b>	<b>185 000,00</b>	<b>190 283</b>
6574	Subvention AUAT			
6574	Subvention AUAT	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
6541	Créances irrécouvrables	<b>6 000,00</b>	<b>6 000,00</b>	<b>5 000</b>
6542	Créances éteintes	<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>1 000</b>
65372	Cotisations au fonds de financement alloc fin de mandat	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
6558	Autres contributions obligatoires	<b>5 000,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>6 500</b>
65888	Autres charges de gestion courante	<b>10,00</b>	<b>10,00</b>	<b>10</b>
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	<b>302,00</b>	<b>302,00</b>	<b>320</b>
6531/6532/6533 /6534/6535	Indemnités élus et autres charges associés formations et déplacements élus	<b>126 670,28</b>	<b>126 670,28</b>	<b>132 530</b>
<b>TOTAL</b>		<b>634 333</b>	<b>634 333</b>	<b>695 481</b>

**ATTENUATION DE PRODUITS : CHAPITRE 014 112 K€**

Elles comprennent :

- les pénalités « SRU » : elles s'élèvent au total à 55 k€ en 2021 contre 67 k€ pour 2020. La pénalité poursuit sa tendance baissière entamée en 2019 en raison de l'évolution du taux de logements sociaux construits sur la commune qui passe de 14.70 % en 2020 à 16.02 % en 2021.

- la contribution au Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales : 57K€, peu d'évolution.

En k€	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Prév 2021
<b>Contribution SRU</b>	127	82	86	67	55
<b>Fonds péréquation ressources communales et intercommunales (FPIC)</b>	68	63	56	56	57
<b>TOTAL</b>	<b>195</b>	<b>145</b>	<b>142</b>	<b>123</b>	<b>112</b>

Les prévisions des charges financières sont en baisse entre 2019 et 2020 de 3 k€ en raison de l'extinction d'un emprunt.

Les ICNE (intérêts courus non échus) prévus au budget 2021 sont négatifs comme en 2020 car la commune se désendette.

En K€	2017	2018	2019	2020	Prévisions 2021
<b>Intérêts emprunts 66111</b>	51	52	48	44	41
<b>Intérêts courus non échus 66112</b>	22	-2	-2	-2	-2
<b>Total</b>	<b>73</b>	<b>50</b>	<b>46</b>	<b>42</b>	<b>39</b>

## **B- La section d'investissement**

### **1) Le remboursement du capital de la dette**

L'endettement diminuant, ce poste diminue également pour s'établir à 110 k€ pour 2021.

### **2) Les dépenses d'équipement**

*NB : compte tenu du caractère pluriannuel des dépenses d'investissement, les crédits inscrits ne concernent que les montants qui devraient être payés dans l'année. Certaines concernent des opérations faisant l'objet d'une autorisation de programme pour lesquelles seuls les crédits de paiement nécessaires aux dépenses de l'exercice 2021 sont inscrits au budget. Il s'agit des opérations de construction d'un nouveau Foyer municipal, du réaménagement du parc municipal et de la construction du nouveau groupe scolaire Gratian.*

**Les dépenses d'équipement 2021 s'élèvent à 5 412 k€.** Ces investissements sont scindés en trois types et sont inscrits sur les différents chapitres budgétaires 20, 21, 23 et 204 :

- **Opérations identifiées nominativement dans le programme pluriannuel d'investissement : 4 913 k€**
  - Construction du Foyer municipal : 403 k€,
  - Travaux Bar/brasserie : 315 k€,
  - Construction du Parking Lucie Aubrac : 275 k€
  - Aménagement et extension du Parc de l'Europe : 758 k€
  - Espaces publics cœur de ville : 500 k€,
  - Travaux d'éclairage public Lineo : 30 k€,
  - La construction d'un nouveau groupe scolaire Gratian : 1 812 k€,
  - Transfert de la DSTUE : 700 k€,
  - Transfert du CCAS : 120 k€

- **Travaux, améliorations et réparations du patrimoine communal : 376 k€**
  - Travaux d'éclairage public : 20 k€,
  - Travaux école Matisse : 15 k€,
  - Étude pour rénovation de la cuisine à la crèche Lutins : 7 k€,
  - Travaux d'aménagement extérieur Galopins : 5 k€,
  - Travaux de rénovation de la chaufferie Mairie : 93 k€,
  - Aménagement ossuaire : 7 k€,
  - Travaux campanile église : 181 k€,
  - Travaux de mise en accessibilité : 14 k€,
  - Fin opération Jules Ferry : 13 k€ (solde de l'opération – contentieux en cours),
  - Fin opération Gymnase : 21 k€ (solde de l'opération – contentieux en cours).
  
- **Équipement des services : 123 k€**
  - Enveloppe remplacement vidéoprotection : 6 k€,
  - Mobilier/matériel ALSH : 2 k€,
  - Mobilier/matériel ALAE : 4 k€,
  - Mobilier/matériel Ecole J Ferry : 5 k€,
  - Mobilier/matériel Ecole Poussin : 1 k€,
  - Mobilier/matériel Ecole Matisse : 2 k€,
  - Mobilier/matériel crèche Bambins : 2 k€,
  - Mobilier/matériel crèche Lutins : 3 k€,
  - Mobilier/matériel crèche Galopins : 2 k€,
  - Mobilier/matériel crèche RAM : 1 k€,
  - Divers équipement petite enfance : 1 k€,
  - Outillage ateliers municipaux : 10 k€,
  - Équipement cuisines centrales et satellites : 2 k€,
  - Acquisitions livres, CD, DVD médiathèque : 16 k€,
  - Matériel cinéma : 2 k€,
  - Évolution du site internet : 4 k€,
  - Équipement d'hygiène sécurité : 6 k€,
  - Mobilier, matériel, informatique : 53 k€,
  - Équipement police : 1 k€.

Un montant de 50 k€ a été également inscrit en dépenses imprévues.

Pour rester dans l'épure de la prospective, un montant de travaux et d'équipement de 324 k€ a été placé en liste d'attente. Les arbitrages sur la possibilité de réintégrer certaines de ces opérations dans les crédits budgétaires seront examinés lors de la première décision modificative qui interviendra fin mars 2021.

### ***3) Les recettes d'investissement***

Outre le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (971 807 €) et les opérations d'ordre entre sections (319 000 €), le financement de ce programme d'investissement est assuré par :

- le FCTVA : 370 k€
- la Taxe d'Aménagement Majorée (TAM) : 65 k€,
- les subventions : 450 k€ (Construction du foyer municipal 300 k€, acquisition du terrain pour la construction du groupe scolaire 100 k€, enveloppe DETR/DSIL 50k€)
- la cession d'immeuble 650 k€ (ilot DSTUE).

Enfin, pour équilibrer la section d'investissement, un recours à l'emprunt de 2 762 k€ est nécessaire. Le résultat de clôture de l'exercice 2020 qui sera pris en compte lors de la décision modificative n°1, estimé à ce jour à 1 541 k€, devrait venir atténuer ce recours à l'emprunt au niveau de celui prévu dans la prospective. Ce rééquilibrage s'opérera lors de la décision modificative n° 1 qui intégrera dans les prévisions 2021 les résultats de l'exercice 2020.